



HAL
open science

ONG et aires protégées au Maroc. L'endogénéisation des politiques de protection de l'environnement, une dynamique multiforme

David Goeury

► To cite this version:

David Goeury. ONG et aires protégées au Maroc. L'endogénéisation des politiques de protection de l'environnement, une dynamique multiforme. Hassan Ramou; Maria Giuseppina Lucia. Marocco, turismo e sviluppo locale - Maroc, Tourisme et développement local, L'Harmattan, 2010, 978-2-296-10356-6. hal-01656641

HAL Id: hal-01656641

<https://hal.science/hal-01656641>

Submitted on 23 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre :

ONG et aires protégées au Maroc : l'endogénéisation des politiques de protection de l'environnement, une dynamique multiforme.

M. G. LUCIA ET H. RAMOU, *Marocco, turismo e sviluppo locale (Maroc, Tourisme et développement local)*, Torino : L'Harmattan Italia, p.312-325.

Introduction

Au Maroc, la constitution d'aires protégées est jusqu'à aujourd'hui liée à un processus exogène aux populations concernées. Alors que les premières lois de protection ont été édictées par le pouvoir colonial français à partir de 1917, les plus récentes à partir du milieu des années 1990 sont impulsées par la Banque Mondiale pour répondre aux grands sommets internationaux sur l'environnement. Les usagers traditionnels subissent des décisions prises à leur insu. L'argument du sacrifice de quelques-uns pour le bien commun de plusieurs est battu en brèche par de nombreux observateurs. Ils constatent l'expropriation de populations rurales généralement pauvres utilisant l'espace convoité pour leur survie afin de favoriser la venue d'urbains et beaucoup plus riches, désireux d'y déployer des activités d'observation. Le Dahir de 1934, fondement juridique des aires protégées marocaines, consacre ce système en considérant les pratiques indigènes comme prédatrices et devant être limitées pour assurer la conservation de la faune et de la flore au profit de scientifiques et de touristes européens.

Après l'indépendance en 1956, ces principes ont perduré, criminalisant la subsistance et magnifiant les loisirs. Les usagers locaux subissent la mise en défens de leur espace économique comme une humiliation supplémentaire ne faisant qu'aggraver leurs conditions de pauvreté par la dépossession de leurs droits politiques élémentaires (Rossi, 2000). Cette injustice qui fut progressivement considérée comme insoutenable, s'est surtout révélée génératrice de nombreuses résistances menaçant à terme les espèces à protéger (Brunel, 2005, 2008). Au milieu des années 1990, les organisations internationales ont impulsé un changement de paradigme : la conservation doit désormais s'accompagner d'un protocole d'adhésion des usagers premiers selon des principes de participation et de gouvernance (Depraz, 2007). Les organisations internationales assurent alors la promotion de la société civile, c'est-à-dire des associations de citoyens librement constituées, sensées représenter les intérêts de la population. Dans le cas du Maroc, ce moment correspond à la période de transition démocratique et à l'effervescence du milieu associatif. Dès lors pour dépasser un héritage de confrontation entre un pouvoir central et des populations locales isolées, l'administration des Eaux et Forêts sollicite de nouveaux intermédiaires, les ONG nationales, pour relayer sa politique et rendre les nouvelles législations de mise en défens acceptables auprès des populations locales. Ici, je voudrais essayer d'explicitier les relations complexes qui se nouent entre l'Etat, les ONG, les associations locales, les usagers et les propriétaires¹ des espaces concernés.

Suite à l'injonction de bonne gouvernance, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification développe des programmes dit « d'adhésion des populations locales à la mise en place d'aires protégées ». La participation au processus se limiterait alors

¹ Usagers et propriétaires ne sont pas deux catégories qui se regroupent. Le pouvoir colonial n'a pas reconnu l'usage collectif comme un droit de propriété déposédant de fait certaines populations. Par ailleurs, la complexité des accords pastoraux, fruit d'héritages et de négociations constantes, accroît le nombre de parties prenantes à l'occupation temporaire d'un espace.

à des politiques compensatoires après la limitation des activités possibles sans véritablement permettre une véritable réflexion sur l'aire protégée qui reste l'apanage d'experts. Le débat éthique, non pas sur la légalité, qui est imposée par l'Etat au nom de conventions internationales, mais sur la légitimité est alors dépassé par une politique d'achat de la paix sociale par force de subventions. Les usages locaux prédateurs sont relégués au rang d'archaïsme et doivent se plier à la nécessité mondiale de préservation (Rossi, 2000). Dans ce contexte, les ONG doivent créer un terrain d'entente possible pour convaincre les locaux du bien fondé des nouvelles directives étatiques (Goeury, 2007). Or, l'étude de terrain révèle que les ONG et les associations locales dépassent de loin le cadre administratif premier et sont à même de créer un processus d'endogénéisation de la préservation de l'environnement. Dès lors, il est intéressant de questionner le rôle de traducteur des enjeux mondiaux au niveau local que jouent les ONG. En reformulant les enjeux et en proposant de nouvelles opportunités aux populations locales, elles ont pu transformer les aires protégées en un espace de participation à la marche du Monde (Beck, 2003).

1- Les ONG comme relais de la politique administrative

Après le sommet de Rio en 1992, l'administration des eaux et forêts obtient le soutien de la Banque Mondiale pour relancer la politique de préservation de la biodiversité. Cette nouvelle dynamique rompt avec la politique coercitive classique. Les experts en charge du plan directeur des aires protégées du Maroc publié en 1996, proposent de multiplier les campagnes de sensibilisation et surtout de créer de projets générateurs de revenus pour les populations locales, essentiellement axés sur l'écotourisme. Il faut attendre l'an 2000 pour que le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts bénéficie d'un nouveau prêt de la Banque Mondiale pour multiplier les programmes d'adhésion des populations locales concernées par la mise en place des aires protégées. Alors, l'administration fait sienne la *Stratégie mondiale de la conservation* qui envisage la valorisation raisonnée de la biodiversité comme un levier du développement économique local.

Elle désire œuvrer avec les populations locales concernées par les projets d'aires protégées et plus particulièrement les usagers traditionnels des espaces mis en défens. Cependant, le Haut Commissariat doit surmonter plusieurs obstacles. Malgré le changement d'appellation et de prérogatives, il hérite d'une image négative comme administration dépossédant notamment les populations locales. Par ailleurs, elle fait face à un problème de ressources humaines : les agents forestiers étaient davantage formés à la surveillance et au contrôle qu'à l'accompagnement de projets. De plus, administrativement, ses cadres sont trop peu nombreux pour pouvoir suivre de multiples microprojets et, comme administration, elle ne peut pas obtenir un régime d'exception qui l'exempterait des lourds protocoles administratifs. Enfin, les aires protégées, que cela soit les parcs nationaux ou les réserves de biosphère, s'articulent autour d'un protocole de zonation par objectif : si les espaces centraux à préserver sont sanctuarisés par une interdiction complète de toute activité autre que scientifique, les espaces périphériques intègrent des terres agricoles posant des problèmes de périmètres administratifs encore dominés par la logique sectorielle et surtout s'étendent largement au-delà des espaces habituellement contrôlés par les agents forestiers.

Pour surmonter ces difficultés, le Haut Commissariat lance le programme « petits dons » dans lequel il délègue à une ONG d'envergure nationale le financement de multiples microprojets collectifs portés par les habitants pour accompagner la procédure de classement (Goeury, 2007). Les ONG sont sélectionnées sur appel d'offre selon un cahier des charges précis. Elles sont désignées comme ONG apex, puisqu'elles deviennent pour le Haut Commissariat le sommet de la société civile ciblée. Elles doivent soutenir des microprojets à hauteur de 50 000 dirhams (4 500 euros) par projet et par an pour construire un terrain d'entente avec les

populations vivant, dans et autour des aires protégées ciblées. Les deux premières ONG choisies en 2002 ont des profils très différents.

La première ONG, la Société de Protection des Animaux et de la Nature du Maroc (SPANA), est l'une des associations les plus anciennes du Maroc et des plus actives dans le domaine de l'environnement. De droit marocain depuis 1959, elle a été reconnue d'utilité publique en 1976 sous l'appellation de Société Protectrice des Animaux de Rabat, avant d'enlever cette référence géographique restrictive en 1989 pour confirmer ses prétentions nationales. En 1996, elle a ajouté le terme de « Nature » pour poser comme objectifs prioritaires après la protection des animaux domestiques, l'éducation environnementale et le soutien à la conservation de la biodiversité. Elle se rapproche de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et participe aux grands sommets sur la protection de la biodiversité. Après avoir mené de multiples actions autour des animaux de bât dans les grandes villes du Royaume, elle décide d'agir pour la sensibilisation du grand public au sort des animaux sauvages. Elle développe un ambitieux programme d'éducation à l'environnement autour de la Réserve de Sidi Boughaba, espace protégé le plus proche de Rabat, en créant le CENE Centre National de l'Education Environnementale qui accueille chaque année plus de 11 000 visiteurs. Par ailleurs, elle intervient depuis de nombreuses années à Imlil au pied du massif du Toubkal, afin d'accompagner les muletiers dans leur relation avec leurs animaux. Par la suite, elle participe de l'aménagement le Parc National du Toubkal avec l'administration des Eaux et Forêts. Du fait de sa proximité avec les ambassades, elle noue de nombreux partenariats internationaux et participe à tous les événements mondiaux. En 2001, elle intègre le comité de pilotage du projet Med Wet Coast. Elle apparaît, dès lors, comme l'un des acteurs associatifs les mieux placés pour accompagner la politique du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts. Elle signe une première convention autour de la réserve de Sidi Boughaba, puis elle est sélectionnée en 2003 pour porter le Programme « Petits Dons ». Elle intervient autour de quatre espaces, le Parc National du Toubkal pour lequel elle avait déjà multiplié les initiatives, les SIBE de Khnifiss et d'Al Hoceima qui sont devenus des parcs nationaux en 2004 et le SIBE de Jbel Moussa qui devrait devenir prochainement un Parc National. En décembre 2008, la SPANA avait encadré 73 projets : 27 dans le Parc national du Toubkal, 24 dans celui d'Al Hoceima, 21 pour celui de Khniffis et un seul pour le SIBE de Jbel Moussa. Les interventions de la SPANA restent dominées par sa capacité à sensibiliser les populations, surtout que, parallèlement, elle est désignée pour assurer le « diagnostic en éducation, information et communication dans les SIBE de Tamga (Azilal), de Jbel Krouz (Figuig), Chekhar (Oujda), Jbel Moussa (Tetouan) et Khniffis (Tan Tan). Elle réalise 30 projets d'éducation et de sensibilisation à la protection de la biodiversité contre 18 visant à accompagner le développement d'activités génératrices de revenus, 24 concernant la préservation de la ressource en eau et enfin un projet participant de la lutte contre l'érosion.

La seconde ONG, Adrar, n'était pas spécialisée spécifiquement dans la protection de l'environnement, mais elle avait fait ses preuves en menant de nombreux programmes de développement dans la région Imilchil. D'abord fondée en France par la sociologue Michèle Kasriel, elle devient une association de droit marocain en 1991, avec le soutien d'universitaires originaires de la région comme Omar Chiban. Son siège est alors implanté à Rabat. Adrar ambitionne en premier lieu de venir en aide aux populations du Haut-Atlas oriental et plus particulièrement celles du cercle d'Imilchil. Parmi ses objectifs, la préservation de l'environnement et de la biodiversité n'occupe que la sixième position après les priorités définies par les fondateurs que sont la lutte contre la pauvreté, le développement (éducation, santé) et le désenclavement. Ces premières interventions ont visé à réduire les inégalités en proposant aux populations locales des actions de solidarité par des dons en

nature, un soutien à la santé et à la scolarisation, mais aussi par l'installation de réseaux locaux d'eau potable et d'électricité. L'ONG s'investit aussi dans le développement économique local en finançant des activités génératrices de revenus comme l'écotourisme, les coopératives d'artisanat, l'apiculture. Elle s'impose alors comme l'association la plus apte à accompagner la création du Parc National du Haut Atlas Oriental. Elle a, ainsi, mené 66 projets entre 2002 et 2008. A la différence de la SPANA, Adrar axe ses interventions sur le développement : seuls 6 projets concernent l'éducation, 30 assurent le développement d'énergies alternatives au bois et 30 autres favorisent le développement d'activités génératrices de revenus. Adrar comme la SPANA est chargée d'intervenir dans les SIBE de Tamga, Chakhar et Jbel Khrouz.

Ces ONG apex ont accompagné des associations locales extrêmement hétérogènes, tant dans leur capacité à porter un projet que dans leurs intentions politiques : certaines se superposent, sans totalement s'y substituer, aux structures traditionnelles que sont les *jamaas* ; d'autres sont l'émanation de jeunes diplômés désireux de s'inscrire dans les nouvelles normes administratives pour mener des projets de développement. Elles peuvent conserver un fonctionnement proche de la *jamaa* dans le mode de désignation des représentants et dans le mode de participation financière des adhérents, à la différence que la responsabilité du bureau est dévolue non plus aux doyens garant de la tradition et de l'ordre mais à une jeune génération suffisamment instruite pour appliquer les nouvelles règles juridiques et comptables, comme la rédaction de compte rendu de séance et la gestion d'un compte bancaire. Elles intègrent, pour nombre d'entre elles, une dimension environnementale. Cependant, cet objectif est souvent noyé dans une longue liste qui vise à l'exhaustivité. De nombreux fondateurs n'ont fait que reprendre les statuts d'une autre association ou ils ont multipliés les objectifs pour se laisser toute latitude à porter un projet quel qu'il soit. Le plus souvent, l'environnement est abordé par la question de la gestion des déchets non biodégradables qui s'accumulent à proximité du village. Parfois, l'idée de protection de l'environnement est associée au patrimoine et à la question des spécificités de l'identité culturelle locale. Certaines espèces végétales comme le cèdre, l'arganier, le palmier dattier deviennent des étendards incarnant un mode de vie traditionnel à préserver. De plus, leur préservation par une exploitation raisonnée est présentée comme la garantie d'un développement économique local. Parmi ces associations, certaines peuvent entrer en lutte politique avec les élus communaux, parfois avec les autorités et l'administration. C'est le cas à Tounfite où l'association « *Tounfite avenir du cèdre et du mouflon* » dénonce la contrebande du bois de cèdre et accuse les autorités de complicité.

Les ONG apex surmontent cette diversité des interlocuteurs du fait que nombre de ces associations locales, faute de financement et de moyens humains, n'arrivent pas à porter des projets concrets. Dès lors, elles leurs apparaissent comme une opportunité pour se doter d'une certaine crédibilité en réalisant une action pour le bien des populations locales. Elles participent au renforcement de la société civile locale en dynamisant le tissu associatif. Les associations partenaires sont impliquées de la formulation à la réalisation du projet et doivent compléter un protocole administratif qui les oblige à multiplier les rencontres avec les membres actifs. Autour du Parc National du Haut-Atlas Oriental, Adrar mobilise près de 40 associations dans le cadre du Programme Petits Dons.

Désormais, par la multiplication des appels d'offre, le Haut Commissariat se positionne comme un interlocuteur de la société civile pour réfléchir à la conservation de la biodiversité. Il impulse une dynamique nationale autour des aires protégées en offrant des opportunités nouvelles à de nombreuses associations. Par exemple, il entretient un partenariat avec l'Association des Enseignant de Science et Vie de la Terre (AESVT) fondée en 1994 à Casablanca. L'AESVT a des objectifs premiers avant tout pédagogiques (améliorer

l'enseignement des sciences de la vie et de la terre, promouvoir l'éducation à l'environnement et à la santé) ou très généraux (contribuer au développement humain du citoyen marocain, participer à la protection de l'environnement, préserver la santé du citoyen marocain.), elle investit les aires protégées comme des espaces privilégiés pour sensibiliser la population marocaine à la préservation de la biodiversité. Elle a réalisé le guide du visiteur du Parc National Souss Massa, elle assure la sensibilisation à la sauvegarde des ressources naturelles du « Parc naturel de Jbel Moussa » et elle propose une gestion durable de nombreux sites comme le site Ramsar Merja Zerga, les Sites d'Intérêts Biologique et Ecologique des cascades d'Ouzoud, d'Imi -n-ifri et de tout ceux de la région d'Azilal. Au niveau local, des associations villageoises auparavant opposées à tout contact avec l'administration des Eaux et Forêts désirent nouer des partenariats. Ainsi, dans la commune d'Anemzi, à Anefgou, au cœur du Parc National du Haut Atlas Oriental, alors que les populations avaient à plusieurs reprises manifesté contre l'administration en 2004, quatre ans après elles initient un programme commun grâce à Adrar pour doter les foyers de fours à gaz et pour développer l'arboriculture. De même, à Anergui, l'association Moriq pour le développement souhaite rencontrer l'administration forestière suite aux projets initiés dans deux des communes limitrophes que sont Imilchil intégrée au Parc National du Haut Atlas Oriental à l'est et Tillouguit concernée par le SIBE de Tamga à l'ouest.

Cette dynamique associative aboutit à la constitution de réseaux. Pour l'instant le modèle le plus aboutit concerne le Réseau d'Association de Réserve de la Biosphère Arganeraie (RARBA) (Fasskaoui, 2009). Alors que l'administration des eaux et forêts avec le soutien de la coopération allemande (GTZ) réussit à faire reconnaître la forêt d'arganier réserve de la biosphère en 1998, les associations de développement locales se sont multipliées. Par ailleurs des ONG, comme Ibn Baytar, fondée à Rabat en 1999 par Zoubida Charrouf, professeur de chimie organique à l'université Mohammed V de Rabat, œuvrent à la conservation et à la promotion de l'arganier par la commercialisation de l'huile d'argan. Dès lors, l'institution rencontre un écho très favorable du fait de la dimension identitaire de l'arbre et surtout grâce aux opportunités économiques réelles que représente sa mise en exploitation rationnelle. Devant la multiplication des associations et l'ampleur de la réserve qui s'étale de l'oued Noun au sud à Essaouira au nord, de l'Atlantique à l'ouest au Jbel Siroua à l'est, soit sur cinq provinces (Essaouira, Agadir Ida Outanane, Inezgane Aït Melloul, Taroudant, Tiznit), en 2002, 120 associations décident de constituer le RARBA. Ce collectif constitue alors un interlocuteur à même de relayer les initiatives institutionnelles mais aussi une force de proposition.

Ainsi, certains collectifs d'associations se réunissent pour exiger de l'administration des Eaux et Forêts le respect des plans directeurs d'aménagement et de gestion des parcs nationaux comme pour le Parc National du Haut-Atlas Oriental.

2- Limites et résistance

Cette dynamique positive ne doit pas masquer des difficultés récurrentes. Les modalités institutionnelles limitent la latitude des populations à intervenir sur la dimension législative. La mise en avant du principe de bonne gouvernance est avant tout un artifice pour garantir l'acceptation sociale d'une prise de décision extérieure. Le présumé reste que le financement des petites associations locales, ne disposant que de très peu de ressources, assure à terme l'adhésion des populations. Ce processus n'est pourtant pas automatique. Malgré l'opportunité financière réelle, des associations locales refusent de s'associer au Haut Commissariat. Le premier contact est primordial. Lors de la rencontre des communautés concernées, les représentants des Eaux et Forêts qu'ils soient des fonctionnaires ou des experts dûment mandatés se doivent de créer un climat de confiance. Or, parfois, involontairement, leur message est mal interprété soit à la suite d'une erreur de traduction soit

par manque d'explicitation de la réalité du devenir de l'espace. Les échecs naissent souvent d'erreurs de stratégie pour entrer en contact avec la population locale. Le recours à de nombreux experts souvent peu au fait du terrain et peu à même de créer du lien entre le projet étatique et les acteurs locaux dilue en outre le message de l'institution et crée parfois un écran d'incompréhension. La population et les associations, sans cesse sollicitées sans pour autant comprendre l'ensemble des tenants et des aboutissants, peuvent se lasser et considérer le projet comme opaque.

Par exemple, à Massa, en 2009, certaines associations de villages refusent encore de s'associer au projet du Parc National Souss Massa, créé en 1991, malgré les multiples financements pour protéger l'ibis chauve. Elles rapportent des paroles qui auraient été prononcées en 1992 accusant l'administration de vouloir les renvoyer dans des temps archaïques en leur interdisant l'usage du tracteur et des pompes mécaniques. A Tamga alors que le SIBE doit être transformé en Parc National, les populations qui étaient plutôt favorables aux politiques de conservation ont soudainement perçu l'institution comme fourbe et malhonnête. La multiplication des quiproquos survenus depuis 2007 d'abord sur les modalités de protection puis sur les volumes financiers alloués aux projets locaux ont brisé toute relation de confiance mutuelle. En 2009, seule une minorité d'associations locales avait accepté de bénéficier des subventions du Haut Commissariat. Les autres critiquent de plus en plus fortement l'administration au point d'organiser un front de contestation. A court terme, l'administration des Eaux et Forêts cherche à surmonter cette image négative par le recours à de nouveaux relais en mobilisant d'autres ONG qui se sont construit une aura positive à l'échelle régionale. Sinon, elle doit multiplier les projets avec les associations qui lui sont favorables pour prouver sa bonne volonté. Alors, elle essaye de fissurer le front du refus, par un travail dans la durée, en s'appuyant sur des individus qui auront pour tâche de mettre en œuvre des projets profitables à tous.

Ces contestations ne sont pas seulement liées à des résistances ponctuelles au changement mais révèlent des clivages sociaux extrêmement forts qui fragmentent les communautés. Toutes les ONG aujourd'hui investies dans les aires protégées ont un bureau composé essentiellement d'urbains, ayant un très haut niveau d'étude, résidant majoritairement dans les grandes villes marocaines (Rabat et Casablanca principalement) voire en Europe alors qu'elles interviennent dans des communes rurales dominées par les activités agricoles. De même, les associations locales restent majoritairement dirigées par des individus ayant un niveau d'étude supérieur alors que la majorité de la population concernée est analphabète (Moreau, 2006). Les cadres locaux sont le plus souvent des fonctionnaires ou des professionnels du tourisme. Leur profession leur permet une indépendance financière vis-à-vis des activités agricoles traditionnelles et plus particulièrement de l'élevage. S'ils sont originaires du village, ils conservent parfois quelques arpents de terre mais par contre, ils ont abandonné le pastoralisme se séparant de leurs troupeaux pour ne garder que quelques animaux sédentaires comme des bovins ou des volailles. Ils ne subissent pas la mise en défens de vastes espaces comme une perte économique ; bien au contraire, pour certains la constitution d'une aire protégée est une opportunité pour développer de nouvelles activités de services comme l'accueil touristique.

Au sein des usagers traditionnels, il est donc possible d'identifier un gradient d'acceptation lié en partie au mode de vie des individus selon leur degré d'urbanisation et de sédentarité. Les agriculteurs sédentaires voire les transhumants à double habitat fixe peuvent plus facilement participer aux projets proposés. Leur immobilité relative leur permet de développer de nouvelles activités comme l'élevage en stabulation ou l'artisanat et de bénéficier des programmes de formation. Leurs activités étant concentrées sur quelques arpents de terre, ils acceptent de réduire plus facilement leurs activités sur les espaces périphériques comme la

collecte ou l'élevage contre la mise en place d'activités plus lucratives comme l'apiculture ou l'arboriculture. Par contre, les pasteurs itinérants au sein de vastes territoires, qu'ils soient transhumants ou nomades, souffrent immédiatement de la mise en défens de certains espaces surtout dans un contexte de croissance démographique et d'augmentation des troupeaux. Pour eux, cela se traduit par une perte nette de leurs ressources économiques. De plus, il est beaucoup plus difficile de mettre en place des projets compensatoires du fait de leur forte mobilité et de la difficulté à restreindre l'arrivée de nouveaux éleveurs souvent extérieurs aux communautés ayant traditionnellement l'usage des espaces concernés. Ce clivage est doublé d'une divergence entre hommes et femmes. Ces dernières sont plus favorables à l'abandon de certaines pratiques pénibles physiquement comme la collecte de bois de chauffe et préfèrent des activités plus sédentaires. Les plus pauvres s'investissent volontiers dans des activités nouvelles qui leur apportent un complément de revenu, tout en leur permettant de poursuivre leurs activités domestiques. Elles constituent le public cible de nombreuses associations et adhèrent plus facilement à la réorganisation de leurs activités quotidiennes.

Ces désaccords se retrouvent entre les associations locales et la commune. Les communes bénéficient depuis 1976 des ressources forestières et certains présidents sont tentés par une exploitation intensive pour profiter de cette aubaine financière parfois de manière irrégulière en entretenant un système corrompu. La cédraie est ainsi gangrénée et certaines communes bien qu'intégrées à une aire protégée, comme celle d'Anemzi dans le Parc National du Haut-Atlas Oriental, ont des élus qui soutiennent les lucratives coupes légales ou illégales. A ces cas extrêmes, s'ajoutent tous les présidents de communes qui ne désirent pas heurter leur électorat en affichant une certaine bienveillance vis-à-vis des politiques de protection. Alors que légalement, les communes peuvent participer de la gestion des parcs nationaux, nombre d'élus n'hésitent pas à attaquer l'administration des Eaux et Forêts pour se positionner comme les défenseurs des intérêts locaux contre des politiques de protection dont ils ne comprennent pas toujours les enjeux. Ils refusent régulièrement de soutenir les programmes d'aires protégées en arguant du fait de l'opposition de la population et de leur responsabilité électorale. Par contre, les associations qui bénéficient des financements du Haut Commissariat entrent en opposition et réclament une gestion durable des ressources naturelles locales. Elles se sont généralement construites sans être soumises au risque politique du suffrage universel. Celles qui regroupent des militants pour la protection de l'environnement critiquent ouvertement les élus communaux. Légitimées par leurs réalisations même modestes, elles deviennent plus crédibles qu'une administration communale jugée corrompue et inefficace. Lors des élections communales de 2009, certaines ont proposé des candidats d'opposition ou se sont mobilisées pour battre les sortants comme ce fut le cas à Anemzi, au nord du Parc National du Haut Atlas Oriental.

Les ONG apex se veulent apolitiques et refusent d'intégrer de la sorte l'arène politique. D'ailleurs, elles sont aussi accusées de servir leurs propres intérêts en se rapprochant du pouvoir administratif pour obtenir des fonds de plus en plus importants. Elles sont régulièrement critiquées comme des ONG gouvernementales, relais de l'autorité centrale sans proposer réellement d'alternative. Les chefs de projets, qu'ils soient salariés ou experts rémunérés à chaque mission, sont parfois accusés de s'enrichir de la pauvreté des populations locales, surtout s'ils n'arrivent pas à mettre en œuvre des projets concrets (Moreau, 2006). Ces récriminations récurrentes dans certaines régions n'empêchent pas forcément la rencontre et le montage de certains projets, les potentiels bénéficiaires agissant souvent avec pragmatisme. En fait, le cadre associatif reste un espace extrêmement ouvert permettant une superposition de stratégies de ces membres.

3- Dépassement et nouvelles revendications

Même si souvent le rapport de force peut leur être favorable, les associatifs ne désirent pas augmenter les tensions. Ils sont conscients du risque de dépacification des liens sociaux locaux qui peut à terme se traduire par leur éviction du bureau de l'association, ou bien de la communauté. Par ailleurs, ils ont construit toute leur légitimité sur leur capacité d'intermédiation entre l'administration et les usagers. Enfin, éthiquement, nombre d'entre eux se refusent à criminaliser des populations très pauvres souvent motivées par les nécessités de la survie quotidienne. Dès lors, ils construisent une stratégie de dépassement du projet d'aire protégée en l'inscrivant dans une perspective politique nationale voire mondiale. Ce projet se construit selon une double dialectique d'une part les cadres associatifs œuvrent à proposer une relecture des valeurs traditionnelles au prisme des valeurs mondiales, d'autre part ils exigent la reconnaissance du rôle social des populations locales (Honneth, 2000). Il est alors possible de parler d'endogénéisation des aires protégées.

De nombreux cadres associatifs militent au sein du mouvement amazighe et se refusent de dénigrer les populations locales dont les pratiques sont les fondements culturels de l'identité amazighe. Ils transcrivent alors les valeurs locales dans les paradigmes mondiaux. Ainsi, les modes de gestion traditionnels sont magnifiés comme le produit d'arbitrages raisonnés entre les usagers. L'*agdal*, espace collectif mis régulièrement en défens par les groupes tribaux afin d'assurer sa régénérescence naturelle, est présenté comme un modèle de préservation qui aurait été perturbé par la volonté coloniale puis par l'Etat central (Bourbouze, 1997). Ils construisent l'image d'un âge d'or *ante* colonial durant lequel les habitants vivaient en harmonie avec la nature. Pour cela, ils prennent à témoin les traditions orales sélectionnant un florilège de proverbes qui constitueraient les ultimes vestiges d'une conscience environnementale ancestrale. Ils retournent les accusations faites aux usagers traditionnels en fustigeant l'action du pouvoir central qui n'aurait eu de cesse de briser les collectifs tribaux. Ce dernier, en affaiblissant les pouvoirs de contrôle local et en dépossédant les populations, aurait favorisé l'irresponsabilité et donc les actes de prédation individuels. Ils élèvent l'Etat au rang de premier responsable de la dégradation de la biodiversité et exigent de sa part réparation.

Dans un même mouvement, les associatifs instrumentalisent la nécessité de conservation de la biodiversité, de la protection des bassins versants pour prouver le rôle social de la société locale à l'échelle nationale voire mondiale. Pour donner à comprendre ce nouveau paradigme, les associatifs mobilisent des références et des modes de gestion traditionnels. Par exemple, l'idée que l'Atlas, château d'eau du Maroc, doit conserver son couvert végétal pour réguler le débit des fleuves, est relue à l'aune des canaux d'irrigation collectifs (*targa* en tamazight, *segua* en arabe). Ces derniers généralement construits avec l'effort de tous sont gérés collectivement pour le partage des temps d'eau afin d'assurer une équité sociale entre tous les usagers. Ces principes de gestions communes des ressources au niveau local sont alors transposés à l'échelle nationale. Les populations de la montagne sont considérées comme les gardiennes des sources de toutes les rivières qui alimentent en aval les grands périmètres irrigués comme la plaine du Tadla ou du Haouz. Elles estiment donc ne pas être « récompensées » pour leur action et ne peuvent même pas bénéficier des fruits et des légumes cultivés avec « leur eau » du fait des surcoûts de transport nécessaires à leur acheminement jusqu'au souk de montagne. Elles revendiquent désormais une « juste compensation ». L'Etat ne devait plus aider les populations locales à sortir de la misère mais il devrait rémunérer leur travail quotidien au maintien des grands équilibres écologiques. Ce schéma de pensée s'inscrit totalement dans la continuité des grands débats mondiaux sur le réchauffement climatique avec le protocole de Kyoto, légitimant ces discours.

Les associations manipulent les symboles et reconstruisent ainsi l'image des paysans concernés par les aires protégées. Ces derniers passent ainsi du statut « d'arriérés »,

« d'archaïque », à celui de garant des équilibres écologiques nationaux voire mondiaux (Honneth, 2000). Cette approche se veut totale car ancrée dans l'identité profonde des individus. Ce ne sont pas seulement les techniques agricoles qui sont mise en avant mais tout un mode de vie à l'image des architectures traditionnelles en matériaux locaux, terre et pierre, qui s'inscrivent dans la continuité naturelle du paysage. La protection de la biodiversité est liée à la préservation de l'identité culturelle et de plus en plus à l'amazighité.

Ces revendications rencontrent un écho très favorable à l'échelle internationale. Les appellations de Parc National, de Réserve de la Biosphère ou même de Parc Régional, la mise en avant d'espèces endémiques spécifiques comme l'arganier, le palmier ou le cèdre rendent les territoires concernés particulièrement attractifs comme réceptacles de l'aide au développement international. Les services de coopérations bilatéraux ou décentralisés, les ONG internationales peuvent ainsi associer leur action de coopération aux valeurs mondiales positives que sont la protection de la biodiversité et le développement durable. Les aires protégées deviennent les espaces privilégiés du développement rural alliant identité et biodiversité. Les ONG et les associations de développement marocaines deviennent les interlocutrices privilégiées de ces institutions étrangères. Par leur ancrage local dans la durée, elles incarnent la société civile libre et volontaire légitimées. Elles apparaissent comme à même de mener des projets concrets de développement touchant directement les populations sans passer par le filtre de l'administration nationale. Dès lors, les ONG permettent un branchement des populations locales aux valeurs mondiales. Cela se traduit par la venue de nombreux étrangers et la constitution d'un réseau international autour de l'aire protégée.

La multiplication des partenariats internationaux renforce la crédibilité des associations du fait de leur capacité à porter de nombreux projets de développement local en attirant de multiples bailleurs de fonds.

L'aire protégée est alors une opportunité pour accélérer la réorganisation des activités économiques locales le plus souvent en les ouvrant vers l'extérieur que cela soit le marché national voire international (Goeury, 2009). Les activités agricoles dominantes sont progressivement mises sous la tutelle d'activité de transformation ou de services jugées plus rentables et surtout plus compatibles avec les principes de la préservation de l'environnement. Les ONG favorisent l'émergence de structures artisanales comme le tissage, la passementerie, l'agro-industrie et surtout elles soutiennent la mise en tourisme. Elles insistent sur la mise en contact directe entre les producteurs locaux et des consommateurs massivement étrangers. Ces derniers très favorables à la constitution d'aires protégées renvoient une image positive de la conservation et des traditions locales. L'autarcie et l'autosubsistance sont présentées comme des carcans de pauvreté peu à peu remis en question par les opportunités de commercialisation de produits ou de services vis-à-vis d'un public exogène de touristes. Ce processus génère des emplois qualifiés de guides, d'hôteliers, de techniciens, de cadres, plus valorisant, à même de répondre aux attentes de jeunes diplômés qui refusaient de projeter leur avenir dans les activités agricoles traditionnelles. Cependant ces opportunités restent massivement concentrées dans les petits bourgs ruraux, voire dans les villes qui constituent de fait la porte d'entrée vers l'espace protégé comme Imilchil pour le Parc National du Haut-Atlas Oriental ou Chefchaouen pour le Parc National de Bouachem (Goeury, 2007, 2009). Dès lors, les ONG et les associations de développement local semblent accompagner un processus de sédentarisation et surtout de concentration de la population. A la gestion continue de l'espace, elles acceptent une fragmentation entre espace de projet et espaces mis en défens au profit d'un rôle social mondial et d'une reconnaissance de l'identité locale.

Ce processus est doublé de revendications nationales éminemment politiques. Certaines ONG et de très nombreuses associations de développement local sont très attachées à la question de l'amazighité. Nombre d'entre elles réclament la reconnaissance de la spécificité culturelle

amazighe et associent le faible développement de certaines régions non pas à une incapacité de l'Etat central à financer le développement mais à une sanction politique vis-à-vis de populations connues pour leur indépendance et leur esprit de résistance.

Dans le cadre de la transition démocratique, le pouvoir central s'est saisi de la question des inégalités territoriales lors du Grand Débat National sur l'Aménagement du Territoire en 2000. Une des réponses territoriales fut de mettre en place des structures d'agences chargées d'assurer le développement de zones considérées comme défavorisées. Ces entités régionales, l'agence du Nord, l'agence du Sud et l'agence de l'Oriental, ont été depuis peu suivies de la proclamation d'une agence des oasis qui aurait la charge des espaces oasiens de Figuig à Asrir et de l'arganeraie. Or pour de nombreux militants, l'amazighité est étroitement associée à la montagne, conservatoire des traditions, alors que les plaines et plus particulièrement les villes seraient des espaces d'arabisation.

Dès lors, de nombreux militants investis dans la préservation de la biodiversité agissent pour la promotion de l'identité culturelle amazighe. Dans cette démarche ils rencontrent de nombreux universitaires et dénoncent la politique d'un Etat qui ne souhaiterait que constituer la montagne en un vaste musée en plein air au profit de populations extérieures (Aderghal, 2005). Dès lors, ils engagent un combat multiforme dans lequel la notion de développement, de protection de l'environnement sont étroitement liées à la reconnaissance des spécificités culturelles. Ainsi, suite à un colloque tenu à Nador en 2006, un premier collectif, composé d'universitaires et d'associatifs, décide le 20 octobre 2007 de créer une section de l'Association des Populations de Montagne du Monde (APMM). Un fois fondée, celle-ci multiplie les rencontres avec la société civile. Lors des différents ateliers, émerge toujours la même exigence d'une double reconnaissance : culturelle par la promotion de l'amzighité mais aussi économique par la mise en place de programmes spécifiques compensatoires. La gestion de type Parc National est alors transposée sur un espace plus vaste qu'est toute la montagne marocaine. Désormais, associatifs et universitaires s'engagent ensemble à investir l'espace politique pour obtenir la mise en place d'une législation spécifique.

Conclusion :

Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts dans le cadre des stratégies internationales conseillées par l'UNESCO et financées par la Banque Mondiale a constitué autour des aires protégées un tissu d'associations locales encadrées par des ONG nationales. La subvention de microprojets devant assurer l'adhésion des populations. Les ONG impliquées sont souvent décriées comme à la solde du pouvoir central et incapables d'autonomie. Elles sont qualifiées de GoNGO (Governmental Non Governmental Organization) pour leur proximité avec l'administration ou de BiNGO (Big Non Governmental Organization) du fait de leur capacité à drainer les financements internationaux et à se doter de moyens conséquents à même de financer des experts, largement rémunérés.

Cependant, il ne faut pas limiter ce processus à la simple acceptation de politiques étatiques par des populations amadouées suite à la réalisation de microprojets portés par la société civile. Dans le cas du Maroc, l'observation de terrain sur la longue durée, révèle des situations beaucoup plus complexes. L'effet d'aubaine financière ne doit pas masquer la constitution d'un réseau associatif et la permanence de revendications politiques qui dépassent le cadre de l'aire protégée. Bien sûr, ce processus ne se fait pas sans heurt et connaît parfois des situations de blocage. La récurrence des discours sur la préservation de la biodiversité, la multiplication des projets concrets, l'acquisition de nouvelles compétences et de nouvelles connaissances, la rencontre avec de multiples interlocuteurs nationaux et internationaux, impulsent progressivement un changement social. On assiste à une appropriation progressive. Les ONG et les associations locales crédibilisées par de multiples actions de développement sont à

même de transcrire les valeurs locales dans les valeurs mondiales. La préservation de l'environnement permet un saut d'échelle ne serait ce que du fait des appellations choisies comme celle de Parc National ou de Réserve Mondiale de Biosphère et donc de formuler de nouvelles revendications politiques à l'échelle nationale (Beck, 2003).

Enfin, les ONG et les associations enclenchent un processus de reconnaissance globale des usagers traditionnels. Elles se saisissent de l'idée de conservation pour clamer la spécificité nationale des populations amazighes. Les termes de réserve de biosphère mondiale, de parc national ne sont pas anodins et induisent une dimension politique forte. Une nouvelle génération de jeunes militants investit pleinement ce champ lexical pour exiger des politiques compensatoires sans avoir toujours conscience du changement social en cours. Car à terme, on assiste à une réorganisation du monde rural selon des logiques urbaines avec concentration des activités économiques dans des bourgs centraux et des espaces agricoles proches pour assurer la mise en défens d'espaces de forte biodiversité au profit de populations extérieures.

Bibliographie

M. ADERGHAL, La montagne marocaine : les représentations d'un espace marginal, in AÏT HAMZA M. et POPP H., *Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines : espaces périphériques ? patrimoine culturel et naturel ? stock de ressources dans l'avenir ?*, Rabat, Publication de la faculté des lettres et des sciences humaines, 119, 2005, pp. 35-44.

U. BECK, *Pouvoir et contre pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris : Flammarion, 2003, 432 p.

A. BOURBOUZE, Des agdals et des mouflons, *Courrier de l'environnement*, n°30, avril, 1997, 14 p. <http://www.Inra.fr/Internet/Produits/dpenv/bourbc30.htm> , visité en janvier 2010

S. BRUNEL, Priorité aux hommes ! Le développement durable en Afrique, *Géopolitique du développement durable*, Paris, PUF, 2005, pp.335-352.

S. BRUNEL, *A qui profite le développement durable ?*, Paris, Larrousse, 2008, 157 p.

S. DEPRAZ, *Géographie des espaces protégés. Genèse, principe et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin, 2008

B. EL FASSKAOUI, Fonctions, défis et enjeux de la gestion et du développement durables dans la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (Maroc), *Études caribéennes*, 12/2009, Espaces et aires protégés. Gestion intégrée et gouvernance participative, <http://etudescaribeennes.revues.org/document3711.html>, visité en janvier 2010

G. FAY, Désagrégation des collectivités et dégradation des milieux dans le Haut-Atlas marocain , in *Désert et montagne au Maghreb. Hommage à Jean Dresch. R.O.M.M.* 41-42, Edisud, Aix en Provence, 1986, pp.234-248.

D. GOEURY, Protéger ou contrôler le détroit ? La réserve de la biosphère intercontinentale de la Méditerranée, in B. SEMMOUD (ed), *Mers, détroits et littoraux : charnières ou frontières des territoires*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp.271-284.

D. GOEURY, Place et rôle des ONG dans l'acceptation des parcs nationaux du Haut-Atlas oriental marocain, in *Géocarrefour*, 2007, vol.82, n.4, pp.231-242.

A. HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les éditions du cerf, 2000, 232 p.

A. LAOUINA, La montagne dans les plans nationaux sectoriels et dans la vision de l'aménagement du territoire, in AÏT HAMZA M. et POPP H., *Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines : espaces périphériques ? patrimoine culturel et naturel ? stock de*

ressources dans l'avenir ?, Rabat, Publication de la faculté des lettres et des sciences humaines, 119, 2005, pp.25-34.

M. MAHDI, *Pasteurs de l'Atlas (Production pastorale, droit et rituel)*, Casablanca, Naja Al Jadida, 1999, 347 p.

Ministère de l'Agriculture et de la mise en valeur des agricole, Administration des eaux et forêts et de la conservation des Sols, *Plan directeurs des aires protégés du Maroc*, 7 vol., 1996.

S. MOREAU, Sauver les forêts, sauver les hommes ou se sauver soi-même ? L'action des ONG environnementales à Madagascar, *Les Actes du FIG 2004*, Nourrir les hommes, nourrir le monde. Les géographes se mettent à table, 2004, http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2004/moreau/article.htm, visité en janvier 2010

S. MOREAU, Des associations des villes aux associations des champs en pays *betsileo*, *Etudes rurales*, 178, 2006, pp. 89-111.

G. ROSSI, *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud*, Paris, CNRS édition, Espaces et milieux, 2000, 248 p.

Sites Internet des principales ONG citées :

<http://www.adrar.errachidia.org/html/cadre.htm>, visité en janvier 2010

<http://www.aesvt-maroc.org/>, visité en janvier 2010

<http://www.rarba.org/index2.php>, visité en janvier 2010

<http://www.spana.org.ma/>, visité en janvier 2010